



MINISTRY OF INTERIOR



Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation, Nuclear Safety and Consumer Protection



THE WORLD BANK



Northumbria University
NEWCASTLE

Atelier mondial sur l'élaboration d'accords et d'arrangements de coopération dans le domaine des eaux transfrontières

7-8 novembre 2023 | Budapest

Ordre du jour

Jour 1 – Mardi 7 novembre 2023 (9 h 00 – 18 h 00)	
08 h 30 – 09 h 00	Connexion et essai à distance avec les intervenants
Session d'ouverture	
9 h 00 – 9 h 30	<p>Modératrice : Mme Bernadette A. Adjei, Directrice, Juridique et suivi, Commission des ressources en eau (Ghana), membre du bureau de la Convention sur l'eau</p> <p>Remarques d'ouverture par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Peter Kovacs, Chef de département, Département chargé de la gestion des bassins versants et de la protection de l'eau, Ministère de l'intérieur, Hongrie (5 min) - Mme Heide Jekel, Cheffe de division, Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire, Partie co-chef de file (5 min) <p>Introduction aux objectifs et au programme de l'atelier (5 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Sonja Koeppel, Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU <p>Mise en contexte, Conception d'un cadre juridique relatif aux eaux transfrontières : importance et état des lieux – M. Alistair Rieu-Clarke, Professeur de droit, Université de Northumbria (8 min)</p>

	<p>Présentation du « Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières » (Guide pratique) – M. Komlan Sangbana, Secrétariat de la Convention sur l'eau, CEE-ONU (7 min)</p>
<p>Session 1 : Démarrage du processus d'élaboration de cadres juridiques</p>	
<p>9 h 30 – 10 h 45</p>	<p>La session commencera par une discussion sur le lancement et la conduite de la négociation de cadres juridiques relatifs aux eaux transfrontières. Les présentations porteront sur les facteurs susceptibles de déclencher ou maintenir la négociation d'un cadre juridique, notamment la reconnaissance du moment opportun pour lancer le processus et la définition de ce dernier, ainsi que les obstacles susceptibles de se dresser tout au long du processus. Les présentations aborderont également les raisons de la négociation d'un accord ou d'autres arrangements et présenteront des techniques de négociation ainsi que le rôle des différents types d'acteurs.</p> <p>Modératrice, Mme Christina Leb, Conseillère principale, Banque mondiale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place et introduction par la modératrice, avec quelques questions interactives générales (5 min) 2. Contenu (40 min) <ul style="list-style-type: none"> - Processus de négociation d'un arrangement juridique pour la coopération transfrontière : avantages, étapes et conditions préalables pour un arrangement réussi, M. Peter Kovacs, Chef de département, Département chargé de la gestion des bassins versants et de la protection de l'eau, Ministère de l'intérieur, Hongrie - Démarrage de la coopération dans le bassin du Jourdain, M. Mohammed Al-Duwairi, Secrétaire général adjoint pour la planification stratégique, Ministère de l'eau et de l'irrigation, Jordanie - Démarrage de la coopération entre le Mozambique et le Zimbabwe en vue de renforcer la coopération dans le domaine de l'eau autour des fleuves Buzi, Pungué et Save : M. Norest Ndawana, conseiller juridique adjoint, Ministère des terres, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau et du développement rural - Démarrage de la coopération dans le domaine des aquifères partagés : le cas de l'aquifère transfrontière de Pretashkent (Kazakhstan et Ouzbékistan), M. Nurbek Pulatov, Chef du département d'hydrogéologie, de génie géologique et de géoécologie, Ministère des mines et de la géologie de la République d'Ouzbékistan 3. Experte répondante – Mme Yumiko Yasuda, spécialiste principale du réseau et de la coopération en matière d'eau transfrontalière, Partenariat mondial pour l'eau (5 min) 4. Questions et réponses avec les panélistes (20 min) 5. Résumé (5 min)
<p>10 h 45 – 11 h 00</p>	<p>Pause café</p>

Session 2 : Concevoir le contenu des cadres juridiques : dispositions générales et normes substantielles (Modules 2 et 3 du Guide pratique)

<p>11 h 00 – 12 h 15</p>	<p>Cette session présentera des expériences de conception de cadres juridiques relatifs aux eaux transfrontières de différentes régions. L'examen préliminaire et les dispositions générales des accords ou autres arrangements seront abordés, notamment la définition des termes clés et du champ d'application ; la formulation du contenu substantiel des accords ou autres arrangements explorés ; les questions clés de gestion et de protection de l'eau et les questions sectorielles et intersectorielles couvertes.</p> <p>Modérateur, M. Diego Jara, Juriste, UICN</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place et introduction par le modérateur, avec quelques questions interactives générales (5 min) 2. Contenu (40 min) <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des dispositions générales et de la norme substantielle du contenu des cadres juridiques : considérations générales, Mme Christina Leb, Conseillère principale, Banque mondiale - Conclusion d'un accord de coopération dans le domaine des eaux transfrontières entre la Pologne et le Belarus, Mme Katarzyna Agnieszka Delis-Szeląg, experte, Département de la gestion de l'eau et de la navigation intérieure, Pologne - Conclusion d'un accord de coopération relatif au bassin du fleuve Sixaola (Costa Rica et Panama) : M. Guillermo Villalobos Solé, Conseiller principal du ministère des affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, Panama 3. Expert répondant : M. Makane M. Mbengue, Professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Genève ; membre du comité d'application de la Convention sur l'eau (5 min) 4. Questions et réponses avec les panélistes (20 min) 5. Résumé (5 min)
<p>12 h 15 – 13 h 00</p>	<p><i>Exercice interactif</i></p>
<p>13 h 00 – 14 h 00</p>	<p>Pause déjeuner (service d'assistance organisé par les facilitateurs)</p>
<p>14 h 00 – 15 h 15</p>	<p><i>Exercice interactif</i></p>
<p>Session 3 : Concevoir le contenu des cadres juridiques : caractéristiques procédurales, mise en œuvre et cadre institutionnel (Modules 4 et 5 du Guide pratique)</p>	
<p>15 h 15 – 16 h 30</p>	<p>Cette session abordera les caractéristiques de procédure et de mise en œuvre des accords ou autres arrangements relatifs aux eaux transfrontières (modules 4 et 5 du Guide pratique). Les présentations porteront sur le type de dispositions juridiques qui contribue à l'établissement d'un cadre institutionnel efficace, la structure de</p>

	<p>financement de l'accord pour une mise en œuvre efficace de ce dernier et le mécanisme de règlement des différends.</p> <p>Modérateur : M. Ivan Zavadsky, Expert international, membre du comité d'application de la Convention sur l'eau</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place et introduction par le modérateur, avec quelques questions interactives générales (5 min) Contenu (30 min) <ul style="list-style-type: none"> Concevoir les caractéristiques procédurales et assurer la base de financement des cadres juridiques : le cas du régime du Mékong, Mme Thu Phuong Nguyen, Fonctionnaire principal, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Vietnam Quel type de dispositions juridiques contribue à l'établissement d'un cadre institutionnel efficace, le cas du régime du fleuve Sénégal, M. Fawzi Bedredine, coordonnateur de programme régional, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal Quel type de dispositions juridiques contribue à l'établissement d'un cadre institutionnel efficace – le cas de la commission binationale entre l'Équateur et le Pérou, M. Diego Jara, Juriste, UICN Experte répondante : Mme Susanne Schmeier, Professeure associée en droit et diplomatie de l'eau, IHE Delft Institute for Water Education (5 min) Questions et réponses avec les panélistes (20 min) Résumé (5 min)
16 h 30 – 16 h 45	Pause café
16 h 45 – 18 h 00	<i>Exercice interactif</i>
19 h 00	Dîner de réception

Jour 2 – Mercredi 8 novembre 2023 (9 h 00 – 18 h 00)

Session extraordinaire : Évolution des accords et autres arrangements existants

09 h 00 – 10 h 15	<p>L'objectif de cette session extraordinaire est de discuter de la manière dont les cadres juridiques existants en matière d'eau transfrontière peuvent évoluer au fil du temps pour répondre à de nouveaux défis tels que ceux posés par les changements climatiques. Ils doivent donc être suffisamment souples pour répondre à l'évolution des besoins et des circonstances. Il peut s'agir d'un renforcement progressif de la coopération entre les pays riverains, de l'évolution des connaissances scientifiques ou de l'émergence de nouveaux problèmes. La session aura pour objet l'examen des différentes possibilités d'évolution des cadres juridiques relatifs aux eaux transfrontières, notamment les amendements formels, mais aussi d'autres</p>
-------------------	---

	<p>possibilités alternatives telles que l'élaboration de protocoles, d'annexes et d'autres procédures juridiques et techniques.</p> <p>Modérateurs : Mme Konstantina Toli, Coordinatrice de projet IW : LEARN, COI UNESCO et M. Édouard Boinet, Chef de projet – coopération internationale, Réseau international des organismes de bassin</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place et introduction par les modérateurs (10 min) 2. Table ronde avec : (40 min) <ul style="list-style-type: none"> - Évolution d'un protocole d'entente à un accord complet : Exemple du bassin du Drin, M. Ylber Mirta, Chef du Département des eaux, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Macédoine du Nord - Élargissement de la coopération : Exemple du bassin du Chu Talas, M. Aidar Abishev, Attaché, Ministère des affaires étrangères, Kazakhstan - Élaboration d'un instrument juridique supplémentaire : Exemple du régime juridique de la Gambie, M. Daouda Samba Sow, Secrétaire général, Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie - Révision conjointe d'un accord transfrontière : Exemple du bassin de l'Okavango, M. Phera Ramoeli, Secrétaire exécutif, Secrétariat de l'OKAKOM - L'accord du Mékong aujourd'hui et hier : élaboration de l'accord en 1995, réussites de ses disposition et lacunes pouvant être comblées par les conventions mondiales, M. Sokhem Pech, Directeur exécutif et chercheur principal, Cambodia Development Resource Institute 3. Questions et réponses avec les panélistes (15 minutes)
10 h 15 – 11 h 00	<i>Exercice interactif</i>
11 h 00 – 11 h 15	Pause café
Session 4 : Concevoir le contenu des cadres juridiques : prévention des conflits et règlement des différends concernant les ressources en eau partagées (Module 5 du Guide pratique)	
11 h 15 – 12 h 30	<p>Cette session se concentrera sur le module 5, notamment sur les aspects liés aux mécanismes de règlement des différends. Les participants discuteront des dispositions juridiques relatives à la manière de régler les différends dans un cadre coopératif. Il sera notamment question du rôle des tiers.</p> <p>Modérateur : Mme Mara Tignino, Spécialiste juridique principale, Plateforme pour le droit international de l'eau, Pôle eau Genève</p>

	<p>1. Mise en place et introduction par la modératrice, avec quelques questions interactives générales (5 min)</p> <p>2. Contenu (40 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de prévention des différends : le cas de la Commission du bassin du Dniestr, Mme Daria Nesterenko, Cheffe du département de la coopération internationale, Agence nationale des ressources en eau, Ukraine et M. Radu Cazacu, Directeur adjoint, Agence « Apele Moldovei », Moldavie - Aborder le règlement des différends dans les cadres juridiques relatifs aux eaux transfrontières : perspective des cas africains, M. Mutoy Mubiala, Professeur de droit international à l'école supérieure de l'eau de l'Université de Kinshasa ; ancien expert juridique de l'équipe de facilitation de l'UA - Le règlement des différends dans les cadres juridiques relatifs aux eaux transfrontières : perspective de la région ALC, M. Alexander López, Professeur à l'Université nationale du Costa Rica, Conseiller régional du secrétariat de la Convention sur l'eau pour la région ALC - Règlement des différends et rôle des tiers dans le soutien à la mise en œuvre, M. Makane M. Mbengue, Professeur de droit international à la Faculté de droit de l'Université de Genève ; membre du comité d'application de la Convention sur l'eau <p>3. Expert répondant : Dr. Anmar Al Saadi, Chef du département des études internationales sur l'eau, Ministère des ressources en eau, Irak (5 min)</p> <p>4. Questions et réponses avec les panélistes (20 min)</p> <p>5. Résumé (5 min)</p>
12 h 30 – 13 h 00	<i>Exercice interactif</i>
13 h 00 – 14 h 00	Pause déjeuner (service d'assistance organisé par les facilitateurs)
14 h 00 – 15 h 30	<i>Exercice interactif</i>
Résultats de l'exercice interactif :	
15 h 30 – 16 h 45	<p>Modérateurs : M. Alistair Rieu-Clarke, Professeur de droit, Université de Northumbria et Mme Mara Tignino, Spécialiste juridique principale, Plateforme pour le droit international de l'eau, Pôle eau Genève</p> <p><i>Présentation des résultats (accord élaboré) par les groupes (au moins 6-7 groupes*10 min)</i></p>
16 h 45 – 17 h 00	Pause café
Session de clôture :	
17 h 00 – 17 h 40	Futurs travaux dans ce domaine d'activité – M. Peter Kovacs, Hongrie, Partie co-chef de file

<p>17 h 40 – 18 h 00</p>	<p>Résumé de l'atelier Mme Sonja Koeppel, Secrétaire de la Convention sur l'eau, CEE-ONU</p> <p>Remarques de clôture par :</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Péter Kovács, Chef du Département chargé de la gestion des bassins versants et de la protection de l'eau, Ministère de l'intérieur, Hongrie, Partie co-chef de file
------------------------------	---